

Les cahiers de la santé durable

Votre ostéopathe et vous

**un guide
pour votre santé durable**

Livret numérique gratuit



Edition Naturemania

OUVRAGES DES MÊMES AUTEURS

Dans la nouvelle collection numérique "Les clefs de la santé durable"

Gratuit : E-book "Guide de la santé durable" à télécharger gratuitement sur www.naturemania.com Diffusion autorisée.

E-books téléchargeables sur le site

<http://www.naturemania.oxatis.com>

1-"Les 12 clefs de la santé durable".

2-" L'ostéopathie, clef de la santé durable" Ostéopathie mode d'emploi.

3- Les huiles essentielles anti-stress

4- Les secrets anti-âge d'une centenaire

5- Anti-stress solutions

6- Spécial mal de dos E-book et CD-Rom

Ouvrages d'édition classique

Alain et Guy ROULIER

L'Ostéopathie : deux mains pour vous guérir. Origine, principes et techniques. Indications thérapeutiques (Éditions Dangles, première édition 1987). Réédition complète 2005'. Quatrième Edition en cours.<http://www.naturemania.com/naturo/conseilsante/osteotraitement.html>

Les Huiles essentielles pour votre santé. Traité pratique d'aromathérapie : propriétés et indications thérapeutiques des essences de plantes (Éditions Dangles Nouvelle édition couleur 445 pages 2005).

Le Livre du dos. Comment défendre, protéger et soigner votre colonne vertébrale (Éditions Dangles, 1994).

La méthode naturelle anti-âge. 2002. Edition Guy Roulier 2001. Réédition Dangles 2005.

La méthode naturelle anti-stress. 2003 Editions Guy Roulier

La Santé au féminin. Hygiène, prévention et traitements naturels des maladies féminines (Éd. Dangles, 1988).

La Santé au masculin. Hygiène, prévention et traitements naturels des maladies masculines (Éd. Dangles, 1992).

Fabuleuse Amazonie. Ses plantes et huiles essentielles. Guy Roulier Editions Dangles.

Posters : « Herbarium aromaticum » et « Les huiles essentielles. Aromathérapie pratique ». 44 plantes aromatiques avec indications. En vente sur www.naturemania.oxatis.com

Guy ROULIER

L'Ostéopathie et le coût de la santé (Institut français d'ostéopathie, 1984).

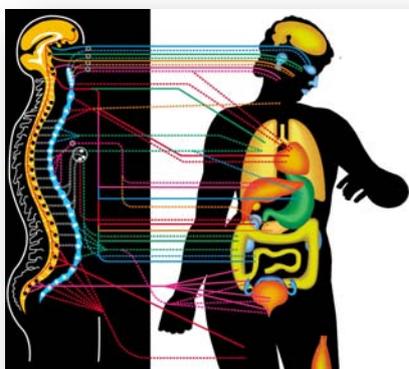
Rapport d'enquête sur le rôle socio-économique des ostéopathes dans le système de santé français (Fédération des ostéopathes de France et Association des ostéopathes de France, janvier 1987).

Introduction à la phytothérapie amazonienne (C.É.R.F.A.T. - Forêt vivante, 1993).

Le livre blanc de l'ostéopathie. Ed. FESO 1995.

Votre Ostéopathe et Vous

Un guide pour votre santé durable



**Les principales questions que vous vous posez
sur les Ostéopathes et l'Ostéopathie**

Edition Naturemania 2010

© Textes et photos Guy Roulier - Illustrations Alain Roulier

Introduction

L'ostéopathie est une discipline médicale consistant à la recherche et à la mise en œuvre de traitements exclusivement manuels sous forme de manipulations dans le but de prévenir ou remédier aux troubles mécaniques du corps humain. Elle repose sur une vision à la fois globale et analytique de la santé développée par son fondateur Andrew Taylor STILL et ses disciples.

Discipline qualifiée d'holistique par le Parlement européen dans la Résolution de 1997, sa pratique repose sur une connaissance approfondie des sciences médicales, de la biomécanique avec un esprit d'ouverture vers les autres thérapeutiques naturelles évaluées ; l'ostéopathie s'inscrit pleinement dans le cadre de la « santé durable », concept de l'avenir partie intégrante du développement durable adopté depuis le Sommet de la Terre de 1992.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous procurer auprès de votre ostéopathe le livret « L'ostéopathie clef de votre santé » mais vous pouvez aussi télécharger l'e-book numérique sur naturemania.oxatis.com et en librairie « L'ostéopathie deux mains pour vous guérir » (4e réédition en préparation).

Bonne lecture

Guy Roulier

Secrétaire Général de la Chambre Nationale des Ostéopathes

Nota : vous trouverez des liens dans ce livret vers des articles ou documents officiels utiles, ainsi que vers des associations, syndicats et sites internet informatifs.

Mode d'emploi du e-book

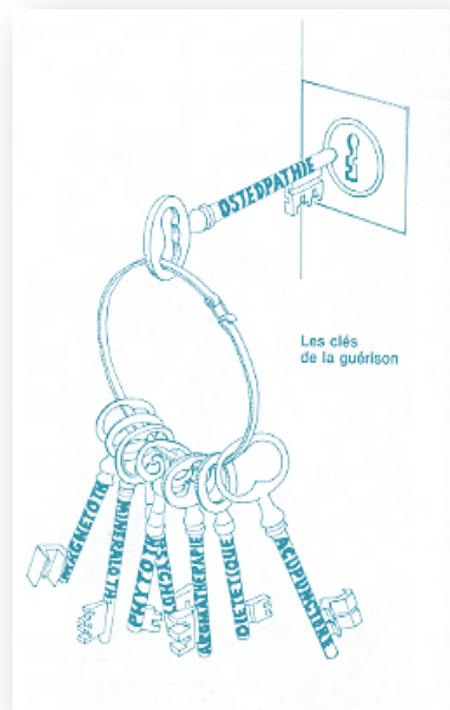
Vous pouvez :

- ✚ faire défiler le pdf en plein écran
- ✚ accéder à un article via internet en cliquant simplement sur les liens sensibles soulignés
- ✚ imprimer ce e-book gratuit pour en faire profiter votre famille et vos amis
- ✚ par contre il ne peut être utilisé à des fins commerciales
- ✚ pour toute autre utilisation, demandez l'autorisation des auteurs.

✚ **En cas de problèmes avec les liens sensibles, téléchargez la nouvelle version gratuite d'Acrobat Reader** <http://www.adobe.com/downloads/>

Ce livret ne peut être ni copié, même partiellement, ni diffusé sans autorisation des auteurs, sauf pour un usage privé ou d'intérêt général

Réalisation © Edition Guy Roulier février 2010 <http://www.naturemania.oxatis.com>



L'ostéopathie, aujourd'hui, en France

L'ostéopathie est aujourd'hui pratiquée dans le monde entier, mais de façons diverses.

Réglementée dans certains pays, en voie de l'être dans d'autres, laissée sans contrôle étatique dans le reste du monde.

En France, la réglementation récente a trouvé ses bases par la Loi 2002-303 du 4 mars 2002 *relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé* (**Article 75 : ostéopathie et chiropratique**) et ses décrets d'application du 27 mars 2007.

Cette réglementation a créé des Commissions nationales et régionales d'agrément qui ont effectué, sur dossier, une sélection tant des centres d'enseignement que des praticiens revendiquant le "titre d'ostéopathe".

Seuls les médecins ont échappé à ce contrôle, l'Ordre des médecins ayant reconnu comme valables et qualifiantes des formations universitaires de moins de 200 h.

A l'avenir ils devront, comme la loi l'exige, suivre un cursus d'au moins 1225 h d'enseignement de l'ostéopathie ou même plus depuis l'adoption de la loi HPST du 22 juillet 2009 qui, dans son article 64 oblige les ostéopathes à une formation minimale de 3520 h.

Le texte de loi français 2002-303

Article 75

Modifié par [LOI n°2009-879 du 21 juillet 2009 - art. 64](#)

*L'usage professionnel du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur est réservé aux personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation spécifique à l'ostéopathie ou à la chiropraxie délivrée par un établissement de formation agréé par le ministre chargé de la santé dans des conditions fixées par décret. **Le programme et la durée des études préparatoires, qui doivent être au minimum de 3 520 heures, et des épreuves après lesquelles peut être délivré ce diplôme sont fixés par voie réglementaire.***

S'il s'agit d'un diplôme délivré à l'étranger, il doit conférer à son titulaire une qualification reconnue analogue, selon des modalités fixées par décret.

Les praticiens en exercice, à la date d'application de la présente loi, peuvent se voir reconnaître le titre d'ostéopathe ou de chiropracteur s'ils satisfont à des conditions de formation ou d'expérience professionnelle analogues à celles des titulaires du diplôme mentionné au premier alinéa. Ces conditions sont déterminées par décret.

Dans des conditions précisées par décret, peuvent également bénéficier d'une reconnaissance du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur, si la condition de formation précitée est satisfaite, les personnes qui, dans l'année de la date de publication du décret, soit ont obtenu un diplôme sanctionnant une formation en ostéopathie ou en chiropraxie dispensée par un établissement non agréé, soit se sont inscrites en dernière année d'études dans un établissement non agréé dispensant une formation en ostéopathie ou en chiropraxie et ont obtenu leur diplôme, soit celles qui ne sont pas en exercice à la date de publication du décret mais qui ont obtenu un titre de formation en ostéopathie ou en chiropraxie au cours de l'une des cinq dernières années précédant cette date.

Toute personne faisant un usage professionnel du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur est soumise à une obligation de formation continue, dans des conditions définies par décret. La Haute Autorité de santé est chargée d'élaborer et de valider des recommandations de bonnes pratiques. Elle établit une liste de ces bonnes pratiques à enseigner dans les établissements de formation délivrant le diplôme mentionné au premier alinéa.

Un décret établit la liste des actes que les praticiens justifiant du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur sont autorisés à effectuer, ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont appelés à les accomplir.

Ces praticiens ne peuvent exercer leur profession que s'ils sont inscrits sur une liste dressée par le représentant de l'Etat dans le département de leur résidence professionnelle, qui enregistre leurs diplômes, certificats, titres ou autorisations.

Tous les textes réglementaires en vigueur : décrets d'application et arrêtés.

<http://ile-de-france.sante.gouv.fr/metiers-formations-concours-vae/osteopathes/osteopathes-demande-de-completude-des.html>

La valeur des diplômes d'ostéopathe

Pour savoir le niveau d'études, donc de compétence des Ostéopathes, il ne faut pas se fier aux annuaires commerciaux diffusés sur internet sur lesquels figurent des personnes non agréées.

Demandez une adresse aux syndicats professionnels d'ostéopathes comme la Chambre Nationale des Ostéopathes ou autre syndicat officiel.

Site <http://www.cnosteo.com> courriel : cnosteo@cnosteo.com

Lire l'article : <http://www.cnosteo.com/actu/valeurdiploma.html>

Téléchargez le diaporama : qui sont les ostéopathes en France ?

http://www.cnosteo.com/documents/diaporama_osteopathes.pps Diaporama PowerPoint 2460 Ko (Attention : Safari peut avoir des difficultés à ouvrir ce dossier. Servez vous d'un autre navigateur).

Que soigne l'ostéopathe ?

Pour savoir si vous avez besoin de consulter un ostéopathe vous pouvez effectuer le test interactif sur naturemania :

<http://www.naturemania.com/naturo/conseilsante/consultation.html>

Vous trouverez ci-dessous une liste non limitative des cas où l'ostéopathe peut intervenir seul ou en complémentarité du traitement médical classique.

Le système ostéo-articulaire et locomoteur,

les TMS ou troubles musculo-squelettiques

- ✚ entorses, instabilité articulaire,
- ✚ tendinites,
- ✚ lombalgies, dorsalgies, cervicalgies,
- ✚ périarthrites de l'épaule,
- ✚ douleurs articulaires,
- ✚ pubalgies,
- ✚ douleurs coccygiennes,
- ✚ blocage de mâchoires.....

Le système neurologique : les problèmes d'origine mécanique

- ✚ névralgies cervico-brachiales, névralgies d'Arnold, maux de tête d'origine mécanique,
- ✚ sciatiques,
- ✚ cruralgies,
- ✚ névralgies intercostales...

Le système cardio-vasculaire

- ✚ troubles circulatoires des membres inférieurs, hémorroïdes,
- ✚ syndrome de Raynaud,
- ✚ palpitations, oppressions...
- ✚ Synergies : alimentation équilibrée, plantes de santé, autres.

Le système digestif

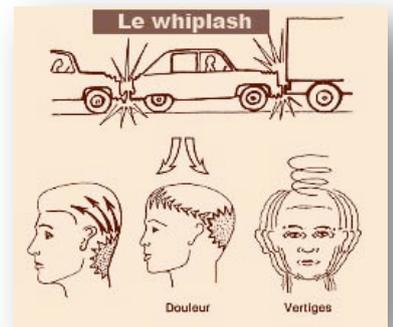
- ✚ digestion difficile, ballonnements, hernies hiatales,
- ✚ troubles hépato-biliaires fonctionnels (dyskinésies),
- ✚ colites, constipation, flatulences,
- ✚ ptôses...
- ✚ Synergies : alimentation équilibrée, plantes de santé, relaxation, autres...

Le système génito-urinaire

- ✚ grossesse,
- ✚ douleurs et dysfonctions gynécologiques, cystites,
- ✚ infertilité fonctionnelle,
- ✚ troubles de la fonction sexuelle, énurésie, prostatite...

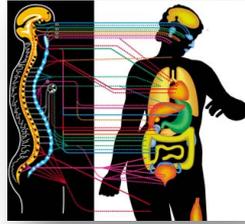
Le système O.R.L. et troubles de la tête

- ✚ rhinites, sinusites chroniques,
- ✚ vertiges, séquelles de choc type « coup du lapin »,
- ✚ bourdonnements d'oreilles, céphalées, migraines...



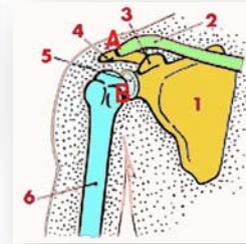
Le système nerveux végétatif

- ✚ états d'hypernervosité,
- ✚ états dépressifs,
- ✚ anxiété,
- ✚ stress
- ✚ troubles du sommeil,
- ✚ spasmophilie...



Les séquelles de traumatismes

- ✚ accidents de la circulation (voiture, deux roues, piéton)
- ✚ accidents du travail, de loisirs, de sport,
- ✚ efforts, mouvements répétitifs.



Le nourrisson et l'enfant

- ✚ l'épreuve de la naissance peut constituer le premier traumatisme et peut être à l'origine de troubles et maladies en relation avec la déformation du crâne. AGIR LE PLUS TÔT POSSIBLE en cas de déformation crânienne.
- ✚ strabisme,
- ✚ reflux gastro-oesophagien,
- ✚ rhino-pharyngites chroniques,
- ✚ otites,
- ✚ retard de développement psycho-moteur, dyslexie,
- ✚ troubles du comportement ou du sommeil,
- ✚ attitudes scoliotiques, scolioses, cyphose et hyperlordose
- ✚ mauvaise occlusion dentaire...



Les sportifs

- ✚ préparation à l'effort et à la compétition, luxations,
- ✚ entorses,
- ✚ foulures,
- ✚ déchirures ou élongations musculaires,
- ✚ chutes et chocs sur toutes les parties du corps, crâne coccyx, suivi des entraînements et préparation.



Les seniors

- ✚ suivi ostéo-articulaire postural et viscéral,
- ✚ prévention du vieillissement (ptôses, raideurs, déformations, atrophie musculaire), prévention de l'arthrose vertébrale et des membres,
- ✚ maintien et optimisation de l'autonomie.



Ci-contre Hélène Roulier, 100 ans dans son programme d'entretien quotidien. Suivie depuis 40 ans en ostéopathie et posturologie.

<http://www.naturemania.com/antiage/centenaire.html>

Ces quelques indications vous montrent les étonnantes possibilités de cette méthode naturelle manuelle qui se développe dans le monde entier et prouve, au fil des années, son efficacité et son rôle central pour vous assurer une **santé durable**.

Les contre-indications de l'ostéopathie

Le rapport du Professeur Bernard LUDÉS demandé par le ministre de la santé, M. Xavier BERTRAND, était destiné à établir les bases de la réglementation sur l'ostéopathie et la chiropraxie.

Ce rapport complet et objectif n'a été que partiellement suivi quant au niveau des études, il pose les vraies questions et donne les bonnes réponses.

Il constitue un guide pour l'avenir de l'ostéopathie qui devrait progressivement atteindre le niveau préconisé par l'OMS pour la pratique des manipulations cervicales soit 4300 heures :

http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/ostheo_chiro/rapport.pdf

Ce rapport énumère notamment les contre-indications de l'ostéopathie

Il est indispensable de les rappeler

"Contre-indications aux techniques directes :

2.1. - Absolues

2.1.1. En raison d'une maladie systémique

- Maladies provoquant une fragilité des tissus osseux, ligamentaires, tendineux, conjonctif, artériel, veineux ...
- Hémorragies, hémophilie, augmentation du délai de coagulation, phlébite.

2.1.2. En raison d'une fragilité locale

- Pathologies des parois ou obstruction artérielle ou veineuse diagnostiquée ou suspectée.
- Traumatisme récent non bilaté
- Accidents vasculaires cérébraux, hydrocéphalie, hématomes extra ou sous duraux
- Glaucome non contrôlé
- Cholécystite aiguë, Appendice aiguë, péritonite, Néphrite aiguë
- Processus néoplasique
- Hernie discale aiguë avec signes neurologiques.

2.1.3. Spécifiques aux techniques à haute vitesse et faible amplitude

- Appareillage d'ostéosynthèse
- Instabilité articulaire
- Hématome et autres épanchements

2.2. - Relatives

- Squelette fragile : personnes âgées, ostéoporose, ostéopénie
- Squelette non mature : pré-pubères, ostéochondroses

3. Contre-indications aux techniques indirectes :

3.1. - En raison d'une fragilité locale

- Pathologies des parois ou obstruction artérielle ou veineuse diagnostiquées ou suspectées.
- Hémorragies, hémophilie, augmentation du délai de coagulation, phlébite.
- Traumatisme récent n'ayant pas été investigué

Accidents vasculaires cérébraux, hydrocéphalie, hématomes extra sous duraux ou intra cérébraux,

- Cholécystite aiguë, Appendicite aiguë, péritonite, Néphrite aiguë
- Processus néoplasiques"

-----/-----

Un bon ostéopathe titré qu'il soit médecin, paramédical ou sans prérequis, se doit de respecter strictement toutes ces contre-indications.

Il se doit de prendre les précautions que lui imposent la loi et sa déontologie.

Attention aux abus : certains praticiens disposant d'un matériel radiologique ont tendance à en abuser. Indispensables après un traumatisme (chute, choc, accident...) ou risque de contre-indication, ils sont inutiles voire nuisibles si des examens radiologiques récents ont été effectués. De plus la dose d'irradiation annuelle ne doit pas être dépassée.

Comment devient-on ostéopathe ?

Cinq années de formation sont nécessaires pour être habilité à pratiquer la totalité des techniques de cette discipline de santé de première intention.

Les minima requis par la loi française de 2.660 h sont insuffisants pour une haute qualification. Le Parlement a imposé par la loi un minimum de 3520 h.

Le plus haut niveau d'études en ostéopathie représente 4.300 et jusqu'à 5.000 h d'enseignement pour acquérir une compétence polytechnicienne, permettant de s'intégrer dans une interdisciplinarité médicale.

Elles comprennent des études à la fois théoriques et pratiques, de sciences médicales et de pratiques ostéopathiques sanctionnées par un D.O (diplôme en ostéopathie).

Les ostéopathes agréés par le ministère de la santé sont enregistrés dans un fichier ADELI qui leur est spécifique. Il est consultable à partir de 2009 dans les DASS (Directions de l'Action Sanitaire et Sociale)

Comment connaître le niveau de qualification d'un ostéopathe ?

Certaines organisations professionnelles comme la Chambre Nationale des Ostéopathes certifient la qualité de services et la qualification professionnelle des Ostéopathes ([Charte de Qualité](#)).

Quels sont les niveaux d'études des divers professionnels qui peuvent user du "titre d'ostéopathe"?

Il faut savoir que la réglementation française constitue une base minimale d'études garantissant aux patients une ostéopathie de base, n'incluant ni l'ostéopathie crânio-sacrée, ni l'ostéopathie viscérale. Le Conseil d'Etat a demandé à ce que ces volets de l'ostéopathie puissent être pris en compte.

Cette partie de la matière ostéopathique est enseignée dans les écoles de haut niveau. Elle figurait dans les programmes des grandes écoles créées avant 2002.

Aujourd'hui certaines écoles ne donnent que l'enseignement minimum alors que d'autres effectuent le cursus complet correspondant au niveau du Master 2 (baccalauréat + 5 ans).

Il est d'ores et déjà envisagé un cursus supérieur avec un doctorat de recherche (Bac + 8 ans).

A SAVOIR : 25.000 professionnels prétendaient être ostéopathes avant le tri sélectif opéré par la réglementation.

Le nombre d'ostéopathes autorisés à porter le titre est de 12.000 en 2010.

Sur ces 12.000, seulement 5.000 pratiquent l'ostéopathie sans être conventionnés au titre d'une autre profession (médecin, kinésithérapeute, sage-femmes, infirmiers...).

Certains praticiens en double exercice (médecins et kinésithérapeutes) différencient clairement leurs actes médicaux et paramédicaux des actes d'ostéopathie qui ne peuvent en aucun cas être pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.

La prise en charge sous couvert d'actes nomenclaturés constitue une fraude considérée comme une escroquerie à l'assurance.

Ce problème créé par les lacunes actuelles des textes réglementaires crée et entretient de plus une concurrence déloyale vis-à-vis des anciens et jeunes ostéopathes compétents et bien formés (bac + 4.300 h ou plus) et qui se voient concurrencés par des praticiens à la fois fraudeurs et incompetents.

Lire sur le site de la Chambre Nationale :

<http://www.cnosteo.com/actu/communiqu251008.html>

et l'article <http://www.francesoir.fr/societe/2008/10/25/sante-seuls-un-tiers-des-osteopathes-francais-seraient-competents.html>

La prise en charge des actes d'ostéopathie

Les actes d'ostéopathie ne peuvent en aucun cas être remboursés par la Sécurité sociale.

Tout remboursement d'actes d'ostéopathie sous couvert de feuilles de soins de consultations médicales ou de massage/rééducation est illicite.

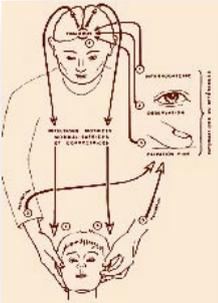
Il s'agit d'une fraude à l'assurance et d'une concurrence déloyale vis-à-vis des ostéopathes honnêtes et respectueux de la réglementation.

Les actes des ostéopathes DO agréés sont de mieux en mieux remboursés par les meilleures assurances et mutuelles complémentaires santé (de 20 % à 100% selon les contrats) assorti d'un nombre limité de consultations par année (3 à 8).

D'autres types de contrats proposent une enveloppe globale annuelle.

Quelles qualités doit avoir un ostéopathe ?

L'ostéopathe doit être capable, non seulement de pratiquer un bilan complet et affiné du terrain individuel et de la mécanique corporelle, mais surtout, par sa finesse d'analyse palpatoire, de «sentir» les infimes modifications inscrites dans la «mémoire traumatique des tissus corporels» qui auraient échappé aux examens antérieurs.

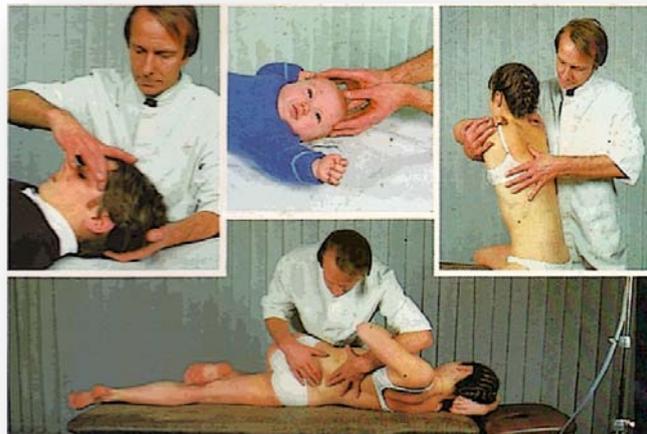


C'est grâce à cette finesse d'analyse digitale acquise lors de ses longues études pratiques que l'ostéopathe hautement qualifié est capable de détecter les anomalies qui justifient son traitement ou au contraire qui l'interdisent.

Rappelons que la loi française précise dans l'article 1 du **Décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie** :

"Pour la prise en charge de ces troubles fonctionnels, l'ostéopathe effectue des actes de manipulations et mobilisations non instrumentales, directes et indirectes, non forcées, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute Autorité de Santé".

L'ostéopathie se situe donc aux antipodes des manipulations forcées dites de thérapie manuelle.



D'après : « L'ostéopathie deux mains pour vous guérir » Dangles.

Comment se pratique l'ostéopathie ?

L'indispensable bilan initial

Le bilan initial obligatoire que pratique l'ostéopathe complète les bilans médicaux classiques et lui permet de comprendre votre histoire, de détecter les contre-indications et d'orienter son traitement en toute connaissance de cause et en respectant le principe de précaution.

Si nécessaire, votre ostéopathe vous orientera avant même de commencer le traitement chez un médecin spécialiste pour en savoir plus sur votre cas.

Notamment il vous dirigera vers un radiologue s'il estime indispensable de rechercher une séquelle osseuse d'un vieux traumatisme oublié mais qui peut être à l'origine de vos problèmes actuels ou après un accident, une chute ou un effort important.

Ce bilan préliminaire comprend un questionnaire complet sur vos antécédents personnels et familiaux portant notamment sur la recherche des causes mécaniques ou traumatiques de vos troubles actuels, les suites de chirurgie (cicatrices, adhérences, rétractions, position adaptative), ou de maladies.

Le bilan comprend ensuite un examen précis et complet tout d'abord en position debout immobile puis en mouvement.

Ensuite, les articulations et muscles sont testés en fonction des besoins.

Après ce bilan systématique à la fois global et précis, l'ostéopathe détermine la stratégie de son traitement.

Les divers problèmes décelés lors du bilan sont ensuite traités de façon manuelle et douce.

Des conseils d'hygiène et de prévention active seront toujours donnés en fin de traitement afin d'assurer la durabilité du résultat et de progresser vers une récupération optimale en fonction de votre cas personnel.



L'ostéopathie est-elle la solution aux suites d'accidents ?

Il a été démontré dans plusieurs études que les traumatismes représentaient 70 % des causes premières de nombreuses affections qui pouvaient être traitées efficacement par ostéopathie.

C'est dire l'importance capitale d'un bilan ostéopathique systématique après tout accident de circulation, de sport ou autres afin de prévenir l'installation des phénomènes dégénératifs (articulaires, musculaires, organiques...).

Les compensations musculaires, articulaires sont responsables ensuite de troubles et lésions fonctionnelles à distance.

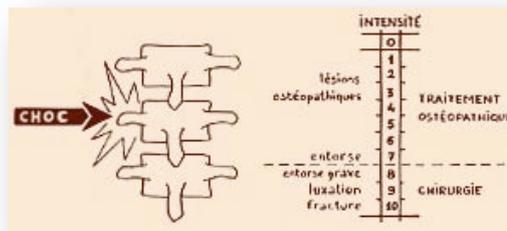
La limite de l'ostéopathie >>>

Quelle est la différence entre les techniques manuelles et l'ostéopathie ?

Le praticien ostéopathe traite l'origine des troubles et non pas seulement le symptôme.

Pour ce faire, il se fonde sur la recherche de liens de cause à effet entre les troubles mécaniques de vos os, muscles et organes et les maladies résultant de ces perturbations nommées « lésions ostéopathiques ».

Le but du traitement ostéopathe, exclusivement manuel consiste à réharmoniser les structures du corps responsables des troubles par des techniques précises afin de permettre le retour à la normale de la circulation des fluides corporels (sang, lymphes), de l'énergie nerveuse et du fonctionnement des organes.



Comment savoir si j'ai besoin de consulter un ostéopathe (pour moi ou mon enfant) ?

Je vous propose deux tests interactifs très simples pour faire le point.

L'un général et l'autre sur un phénomène lié au vieillissement, aux accouchements et au surpoids: la ptôse.

Pour faire les tests rien de plus simple. Brancher votre ordinateur sur internet et cliquez sur les liens suivants.

TEST n° 1

<http://www.naturemania.com/naturo/conseilsante/consultation.html>

TEST n°2

<http://www.naturemania.com/naturo/conseilsante/ptose.html>

Au total :

Les principes fondamentaux de l'ostéopathie sont différents de ceux des autres systèmes thérapeutiques : la maladie est la conséquence d'anomalies anatomiques suivies par une perturbation de la physiologie.

Pour soigner la maladie, il faut que les parties anormales soient ramenées à la normale. Donc, d'autres méthodes qui sont entièrement différentes dans leurs principes n'ont pas de place dans le système ostéopathe.

Par contre les méthodes naturelles ou allopathiques peuvent et doivent compléter les soins d'ostéopathie dans une synergie de santé durable.

Médecine holistique ou de l'homme total, l'ostéopathie refuse d'être réduite à une spécialité médicale de plus.

Elle est une approche pour une autre médecine, différente, originale, qui ne demande qu'à être reconnue selon ses mérites et à participer à l'amélioration du bien-être général, intégrée au sein du corps de santé.

Conclusion

A l'orée de ce troisième millénaire, l'homme se pose des questions quant à la survie de la Terre, de l'espèce humaine et de la biodiversité.

Hier, passif et ignorant, il subissait sans comprendre et sans être informé, des traitements chimiques pour soigner ses malaises et ses maladies.

Aujourd'hui, il a pris conscience que la santé est devenue **son affaire** et que son avenir, ainsi que celui de ses enfants, dépend de lui.

Le concept de santé durable s'impose progressivement dans la lignée du développement durable dont elle constitue le pilier central.

L'ostéopathie s'inscrit dans ce courant novateur et apparaît comme une des clefs de la médecine de demain, une solution alternative ou complémentaire d'une grande efficacité dans de nombreux troubles de santé, bénins ou graves améliorant de façon probante la qualité des soins aux personnes.

Elle occupe aujourd'hui une position majeure, intégrée au sein d'une médecine écologique, seul système capable de gérer les grands problèmes de santé d'aujourd'hui et des siècles à venir.

Comment trouver un ostéopathe de haut niveau de qualification agréé DRASS ?

Le meilleur moyen de connaître l'adresse de l'ostéopathe le plus proche de votre domicile respectant la *Charte de qualité des soins* est de vous mettre en rapport avec :

Chambre Nationale des Ostéopathes

Immeuble l'Arcade

4, rue William Booth

26400 CREST

tél : 04.75.25.53.93- fax : 04.75.25.51.50

Email : cnosteo@cnosteo.com

Site web : www.cnosteo.com

Liens internet conseillés :

Les articles libres de droits, la liste des mutuelles et assurances santé, la liste des praticiens ostéopathes répondant à la Charte de qualité des soins de la CNO.

Le site www.cnosteo.com, site de la Chambre Nationale des Ostéopathes de France.

L'histoire de l'ostéopathie <http://www.cnosteo.com/historique/indexhistoire.html>

Pour les professionnels et les usagers. Liste des mutuelles remboursant l'ostéopathie. Assurances.

www.naturemania.com : fiches-conseils santé durable, fiches-produits naturels, dossiers santé. Boutique livres de la Collection « Les clefs de la santé durable ».

Pour les ostéopathes et praticiens de la santé durable :

www.cnosteo.com : le site de la Chambre Nationale des Ostéopathes. Liste des assurances complémentaires et mutuelles (mise à jour régulière). Cas vécus. Actualités.

www.woho.org : le site de l'Organisation mondiale des ostéopathes (en anglais).

La protection sociale des ostéopathes :

<http://carppo.fr/> et <http://capsand.org/>



Visitez la boutique

www.naturemania.oxatis.com Vous y trouverez en exclusivité des livres numériques pratiques et interactifs sur les techniques de la santé durable. Version pdf.



Ce livret ne peut être ni copié, même partiellement, ni diffusé sans autorisation des auteurs, sauf pour un usage privé ou d'intérêt général

Réalisation © Edition Guy Roulier février 2010 <http://www.naturemania.oxatis.com>